

NON À LA BAISSSE DE L'INDEMNISATION DES ARRÊTS MALADIE !

Le gouvernement s'attaque à nos droits : ripostons ensemble !

Une nouvelle attaque contre les agents ! Dès le **1er mars 2025**, l'indemnisation des congés de maladie ordinaire (CMO) passe de **100 % à 90 %** pour les trois premiers mois d'arrêt. Une baisse injuste qui frappe directement les agents titulaires et stagiaires, qu'ils soient à temps complet, non complet ou partiel.

Ce que cela signifie pour vous :

- Perte de pouvoir d'achat en cas d'arrêt maladie.
- Atteinte aux conditions de travail et à la protection sociale des agents.
- Nouvelle charge pour les agents malades qui devront assumer cette perte de rémunération.

🔊 QUELS IMPACTS SUR VOTRE SALAIRE ? L'indemnisation des arrêts maladie sera réduite sur plusieurs éléments de votre rémunération :

- La Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)
- L'Indemnisation Compensatrice de la hausse de la CSG (IHCSG)
- Le Transfert primes/points (TPP)
- Le Régime Indemnitare (RI)
Le Supplément familial de traitement (SFT) et l'Indemnité de résidence (IR) ne sont pas concernés par cette mesure

Ne laissons pas passer cette régression sociale !

🔊 MOBILISONS-NOUS POUR NOS DROITS ! LA CGT EXIGE :

- Le maintien de l'indemnisation à 100 % des arrêts maladie.
- Une vraie politique de santé et de prévention des risques professionnels.
- L'amélioration des conditions de travail plutôt que des coupes budgétaires injustifiées.

Réagissons ensemble ! Rejoignez la mobilisation et faites entendre votre voix pour défendre nos droits !